

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 05149 Numéro SIREN : 435 097 753 Nom ou dénomination : A.C. BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER
--

Ce dépôt a été enregistré le 25/10/2021 sous le numéro de dépôt 125746

BÉGUIN ET ASSOCIÉS CONSULTANTS S.A.S.

Gérald Avidano

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Pierre Saunier

CHIEF DE MISSION

Certifié conforme
Hervé YALCIN



" AC BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER "

Société par Actions Simplifiée au Capital de 8 000 Euros

Siège social : 36, Avenue Simon Bolivar
75019 PARIS

SIRET 435 097 753 00014

LIASSE FISCALE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

Siège social : 32, rue d'Estienne-d'Orves, 92260 FONTENAY-AUX-ROSES

Tél. 01 41 87 91 27 - Fax 01 46 60 40 30 - E-mail : contact@beguinetassociés.fr

S.A.S. A CAPITAL DE 100 000 € INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DU RESSORT DE L'ORDRE GÉNÉRAL DE VERMILLES
887 862 938 PONTAINE - SIRET : 889 882 000 000 26 - APE : 7420 Z - I.R.C. 00022 - 005

SOMMAIRE

I. LIASSE FISCALE

- 2050 - Bilan Actif
- 2051 - Bilan Passif avant répartition
- 2052 - Compte de résultat de l'exercice (en liste)
- 2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)
- 2054 - Immobilisations
- 2054 bis - Tableau des écarts de réévaluation sur immobilisations amortissables
- 2055 - Amortissements
- 2056 - Provisions inscrites au Bilan
- 2057 - Etat des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice
- 2058 A - Détermination du résultat fiscal - 2/2
- 2058 B - Déficit, indemnités pour congés à payer et provisions non déductibles
- 2058 C - Tableau d'affectation du résultat et renseignements divers
- 2059 A - Détermination des plus et moins-values
- 2059 B - Affectation des plus-values à court terme et des plus-values de fusion ou d'apport
- 2059 C - Suivi des moins-values à long terme
- 2059 D - Réserve spéciale des plus-values à long terme et des provisions pour fluctuation des cours
- 2059 E - Détermination des effectifs et de la valeur ajoutée
- 2059 F - Composition du capital social - 2/2
- 2059 G - Filiales et participations

II. ANNEXES

- 1 - Détail des comptes : bilan - ACTIF
- 2 - Détail des comptes : bilan - PASSIF
- 3 - Détail des comptes : RÉSULTAT
- 5 - Détail des Produits à Recevoir
- 6 - Détail des Charges à Payer
- 7 - Détail des Produits Constatés d'Avance
- 8 - Détail des Charges Constatées d'Avance
- 9 - Soldes intermédiaires de gestion

III. DÉCLARATIONS FISCALES

- 2065 SD - Impôts sur les Sociétés
- 2065 bis SD - Annexe à la déclaration n° 2065
- 2067 - Relevé des frais généraux
- 2069 RCI - Réductions et Crédits d'impôts - 2/2

26/04/2021

BEGUIN ET ASSOCIES CONSULTANTS
32 rue d'Estienne d'Orves
92260 FONTENAY AUX ROSES
SIRET : 38986290500020

Century 21 Bolivar Jourdain
36 Avenue Simon Bolivar
75019 PARIS
France

RAPPORT DE TÉLÉDÉCLARATION

Century 21 Bolivar Jourdain
36 Avenue Simon Bolivar
75019 PARIS
SIRET : 43509775300014 - APE : 6831Z

Régime fiscal : BIC RN IS

Date de fin d'exercice : 31/12/2020

Données envoyées :
Liasse fiscale

Destinataire(s) :
DGFIP

Nom du fichier EDI : Century 21 Bolivar Jourdain Liasse

Référence EDI : 21042613003606

Transmission EDI : effectuée le 26/04/2021 à 13:00:39

Titre de la liasse : Liasse 2020

Désignation de l'entreprise **Century 21 Bolivar Jourdain**Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**Adresse de l'entreprise **36 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS**Durée de l'exercice précédent* **12**Numéro SIRET* **4 3 5 0 9 7 7 5 3 0 0 0 1 4**Néant * ☐

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 0		N-1 3 1 1 2 2 0 1 9	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC				
	Frais de développement*	CX	CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	22 220			
	Fonds commercial (1)	AH	AI	22 867	22 867	22 867	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
	Terrains	AN	AO				
	Constructions	AP	AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	114 446	110 384	4 062	7 859
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW				
	Avances et acomptes	AX	AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
	Autres participations	CU	CV	2 040	2 040	2 216	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	180			
ACTIF IMMOBILISÉ*	Autres titres immobilisés	BD	BE				
	Prêts	BF	BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	8 615	8 615	8 579	
	TOTAL (II)	BJ	BK	170 368	132 603	37 765	41 521
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
	En cours de production de biens	BN	BO				
	En cours de production de services	BP	BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
	Marchandises	BT	BU				
STOCKS*	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY				
	Autres créances (3)	BZ	CA	3 340	3 340	4 608	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	715 130	715 130	800 786	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	5 264	5 264	5 109	
	TOTAL (III)	CJ	CK	723 735	723 735	810 503	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	894 103	132 603	761 500	852 024
Renvois : (1) Dont droit au bail : 22 867		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise		Century 21 Bolivar Jourdain		Néant * ☐	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 8 000)	DA	8 000	8 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	800	800	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	275 847	333 561	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	116 219	122 286	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	400 866	464 647	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	7 878	7 878	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	7 878	7 878	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	229	488	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 830	20 050	
	Dettes fiscales et sociales	DY	314 550	343 815	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	15 146	15 146	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	352 756	379 500	
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	761 500	852 024	
RENVOS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	352 756	379 500	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :

Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
						Consolidées à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	45 087	KE	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9]	KJ		KK	
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1]	KM		KN	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants M2]	KP		KQ	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants M3]	KS		KT	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	74 377	KW	
		Matériel de transport *		KY		KZ	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	38 039	LC	
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	
	FINANCIERES	Avances et acomptes		LK		LL	
		TOTAL III		LN	112 417	LO	
Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		
Autres participations			8U	2 216	8V		
FINANCIERES	Autres titres immobilisés		1P		1R		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	8 579	1U		
	TOTAL IV		LQ	10 795	LR		
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG	168 299	ØH		
CORPORELLES	Terrains			LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA		MB	
		Sur sol d'autrui	IR	MD		ME	
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS	MG		MH	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ		MK	
		Inst. gales, agents, aménagements divers	IU	MM		MN	74 377
		Matériel de transport	IV	MP		MQ	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	MS		MT	40 069
		Emballages récupérables et divers *	IX	MV		MW	
		Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ		NA	
	FINANCIERES	Avances et acomptes	NC	ND		NE	
		TOTAL III	IY	NG		NH	114 446
Participations évaluées par mise en équivalence		IZ	ØU		M7		
Autres participations		IØ	ØX		ØY	2 220	
FINANCIERES	Autres titres immobilisés	I1	2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2	2E		2F	8 615	
	TOTAL IV	I3	NJ		NK	10 835	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4	ØK		ØL	170 368	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES2021
DGFIP N° 2054 bis

Exercice N clos le 31122020

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2021

Désignation de l'entreprise :

Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	22 220	PF		PG		PH	22 220
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	71 376	QE	3 001	QF		QG	74 377
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	33 181	QM	2 825	QN		QO	36 006
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
	TOTAL III	QU	104 558	QV	5 826	QW		QX	110 384
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)	ØN	126 778	ØP	5 826	ØQ		ØR	132 603

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
	TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☐

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
	1	2	3	4
Provisions réglementées				
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T	TA	TB	TC
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation				
- incorporelles	6A	6B	6C	6D
- corporelles	6E	6F	6G	6H
- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
- titres de participation	9U	9V	9W	9X
- autres immobilisa- tions financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
				7 878
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		UE	UF	
- financières		UG	UH	
- exceptionnelles		UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFIP N° 2057 2021

Désignation de l'entreprise :

Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☐

CADRE A

ÉTAT DES CRÉANCES

DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
Créances rattachées à des participations			UL	180	UM	180	UN	
Prêts (1) (2)			UP		UR		US	
Autres immobilisations financières			UT	8 615	UV	8 615	UW	
Clients douteux ou litigieux			VA					
Autres créances clients			UX					
Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie *			UO					
Provision pour dépréciation antérieurement constituée *								
Personnel et comptes rattachés			UY					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ					
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	244		244		
	Taxe sur la valeur ajoutée		VB	2 136		2 136		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
	Divers		VP					
Groupe et associés (2)			VC					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	960		960		
Charges constatées d'avance			VS	5 264		5 264		
TOTAUX			VT	17 400	VU	17 400	VV	
RENOIS	(1)	Montant des	VD					
		- Prêts accordés en cours d'exercice						
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B

ÉTAT DES DETTES

MONTANT BRUT			A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
			1	2	3	4		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y					
Autres emprunts obligataires (1)			7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d'1 an à l'origine		VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A					
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	22 830	22 830			
Personnel et comptes rattachés			8C	175 037	175 037			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	99 112	99 112			
État et	Impôts sur les bénéfices		8E					
autres	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	24 089	24 089			
collectivités	Obligations cautionnées		VX					
publiques	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	16 312	16 312			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J					
Groupe et associés (2)			VI	229	229			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	15 146	15 146			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2					
Produits constatés d'avance			8L					
TOTAUX			VY	352 756	VZ	352 756		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Formulaire déposé au titre de l'IR

ET

Néant * ☐Exercice N, clos le :
3 1 1 2 2 0 2 0

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)				WA	116 219	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	6 612	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	580	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		
	Amendes et pénalités	WJ	25	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ		
		Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*				XW	25
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				XY		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	— imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I7	39 134
		— imposées aux taux de 0 %				K7	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	{ — Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions				IB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						ZN	
Réintégrations diverses à détailler sur 2058-A-Ext	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	WN		
	Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	WO		
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						XR	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						WQ	4 000
TOTAL I						Y1	

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*						Y3		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WR	166 570	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	— imposées aux taux de 15 % ou au taux de 16 % pour les entreprises à l'IR — imposées aux taux de 0 % — imposées aux taux de 19 % — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — imputées sur les déficits antérieurs				WS		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WT	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WU	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						WV	
	Produit net des actions et parts d'intérêts : (2A)						WH	
Mesures d'incitation	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						WP	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						WW	
	Majoration d'amortissement*						XB	
	Entreprises nouvelles (prise en compte des entreprises en difficulté 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 septies	L2		IF	
	Zone franche urbaine TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Zone de réinsertion de la défense (44 septies)	PA		PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						IX		
Déductions diverses à détailler sur 2058-A-Ext	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		XC	
	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		XD	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL		XE	
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						YF	

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{	bénéfice (I moins II)	XI	166 570	XJ	
		{	déficit (II moins I)	ZL		XL	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			XN	166 570	XO	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☐

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)			K6
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)			YK

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} bis A1, 1^{er} du CGI, dotations de l'exercice

ZT 22 468

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1^{er} bis A1, 2 du CGI*

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)
à reporter au tableau 2058-A :

YN

YO

ligne WI

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2021

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☐

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	122 286		- Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves	ØE	57 714		Dividendes	ZE	180 000	
	TOTAL I	ØF	180 000		Autres répartitions	ZF		
					Report à nouveau		ZG	
					(NB: le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	180 000
					TOTAL II			
RENSEIGNEMENTS DIVERS								
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7		YQ	Exercice N:		Exercice N-1:	
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance			YT	4 318	2 733		
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois)	J8	33 638	XQ	36 934	39 469		
	- Personnel extérieur à l'entreprise			YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	111 773	149 911		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		500		
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES		ST	70 615	94 557		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	223 640	287 170		
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE			YW	2 987	1 277		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	14 404	11 935		
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	17 391	13 212		
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée			YY	246 168	265 322		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	39 442	49 979		
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année précédente) *			ØB	585 183	593 028		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK		%		%
	- Numéro de centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ			

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration.
Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise :

Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☒

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	(11)
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						

Cadre A : plus ou moins-value nette à comptabilité totale algébrique
des lignes 1 à 20 de la colonne (9)

Cadre B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique
des lignes 1 à 20 de la colonne (10))

Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)

(A)

(B)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise :

Century 21 Bolivar Jourdain

Formulaire déposé au titre de l'IR

FU

Néant *



A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A. ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
		N-3			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-4			
	différente (art. 39 quaterdecies	N-5			
	1 ter et 1 quater du CGI)	N-6			
	(à préciser) au titre de :	N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2021

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise :

Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☒

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % (1) ou 12,80 % (2)

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

(2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) (1) *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
	N-1			
	N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
	N-1						
	N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotés imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D 2021

Formulaire obligatoire
(article 53 A du Code
général des Impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☒

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise : Century 21 Bolivar Jourdain

Néant * ☐

Exercice ouvert le : 01012020

et clos le : 31122020

Durée en nombre de mois 12

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :

dont apprentis

YP

6

dont handicapés

YF

YG

Effectifs affectés à l'activité artisanale

RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 629 342
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	2 955
TOTAL I	OX	1 632 297

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	5
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	5

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON	435 352
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	190 002
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	15
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	625 369

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	OG	1 006 933
---	----	-----------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. En cas de VA ajoutée négative, reporter montant égal à 0 au cadre C du formulaire n° 1329-DEF)	SA	1 006 933
---	----	-----------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujéti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	1 632 297	Effectifs au sens de la CVAE *	EY	6
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				HX	0
Période de référence	GY	01012020		GZ	31122020
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. (*) Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
2

(1) Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 4 3 5 0 9 7 7 5 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Century 21 Bolivar Jourdain

ADRESSE (voie) 36 Avenue Simon Bolivar

CODE POSTAL 75019

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4 800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique YALCIN Prénom(s) Hivil

Nom marital % de détention 85,00 Nb de parts ou actions 680

Naissance : Date 15/10/1975 N° Département 99 Commune Uludère Pays Turquie

Adresse : N° 15 Voie Avenue Simon Bolivar

Code Postal 75019 Commune PARIS Pays France

Titre (2) M Nom patronymique YALCIN Prénom(s) Bilén

Nom marital % de détention 5,00 Nb de parts ou actions 40

Naissance : Date 10/02/1979 N° Département 99 Commune Uludère Pays Turquie

Adresse : N° 7 Voie Rue Claude Delvincourt

Code Postal 95200 Commune SARCELLES Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2
2

(1)

Néant * ☐

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 0

N° SIRET

4 3 5 0 9 7 7 5 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Century 21 Bolivar Jourdain

ADRESSE (voie)

36 Avenue Simon Bolivar

CODE POSTAL

75019

VILLE

PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

800

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

M

Nom patronymique

YALCIN

Prénom(s)

Vartan

Nom marital

% de détention

5,00

Nb de parts ou actions

40

Naissance :

Date

17/11/1974

N° Département

99

Commune

Uludère

Pays

Turquie

Adresse :

N°

1

Voie

Allée de l'Orme Richard

Code Postal

95200

Commune

SARCELLES

Pays

France

Titre (2)

M

Nom patronymique

CHANAL

Prénom(s)

Jean-Marc

Nom marital

% de détention

5,00

Nb de parts ou actions

40

Naissance :

Date

10/06/1972

N° Département

99

Commune

Uludère

Pays

Turquie

Adresse :

N°

31

Voie

Boulevard Maurice Ravel

Code Postal

95200

Commune

SARCELLES

Pays

France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2021

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *



EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

4 3 5 0 9 7 7 5 3 0 0 0 1 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Century 21 Bolivar Jourdain

ADRESSE (voie)

36 Avenue Simon Bolivar

CODE POSTAL

75019

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

0

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotier chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Dénomination : Century 21 Bolivar Jourdain

N° SIRET : 43509775300014

Exercice clos le 31/12/2020

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Dénomination : Century 21 Bolivar Jourdain

N° SIRET : 43509775300014

Exercice clos le 31/12/2020

[illegible]

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Dénomination : Century 21 Bolivar Jourdain

N° SIRET : 43509775300014

Exercice clos le 31/12/2020

[illegible]

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Dénomination : Century 21 Bolivar Jourdain

N° SIRET : 43509775300014

Exercice clos le 31/12/2020

[illegible]

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code Général des Impôts)				IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 2021	
Exercice ouvert le		01012020		et clos le		31122020	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime simplifié d'imposition			
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				Régime réel normal ☒			
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
Century 21 Bolivar Jourdain 36 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS							
SIRET		43509775300014					
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
36 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS							
RÉGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
SIRET							
B ACTIVITE							
Activités exercées		Agence immobilière		Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%		128 450	
		Bénéfice imposable à 15%		38 120		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %	
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15%							
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches							
Entreprise nouvelle, art.44 sexies		Jeunes entreprises innovantes					
Entreprise nouvelle, art.44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs			
Société d'investissement immobilier côtée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice du formulaire n°2065)							
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%							
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065)							
1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :							
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée :							
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :							
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe :							
G SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE							
Dans ce cas, nom du logiciel utilisé							
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur www.impots.gouv.fr							
Noms et adresses :							
Du professionnel de l'expertise comptable : SAS BEGUIN ET ASSOCIES CONSULTANTS, 32 rue d'Estienne d'Orves, 92260 FONTENAY AUX ROSES, France, Te 01 4							
Du conseil :							
Du CGA ou du viseur conventionné :							
N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :							
CGA/OMGA		Viseur conventionné		Identité du déclarant :			
				Date: 26042021 Lieu: PARIS			
				Qualité et nom du signataire: Mr YALCIN Hivil, Président			
				Signature:			
ECF		Prestataire					

MVLT restant à reporter



DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2021)

Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 ou exercice

Désignation de l'entreprise Century 21 Bolivar Jourdain

du 01012020

Adresse 36 Avenue Simon Bolivar 75019 PARIS

au 31122020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ ET ADRESSE COMPLÈTE

1	M YALCIN Hivil, Gérant, 15 Avenue Simon Bolivar, 75019 PARIS, France
2	M BODA José-Louis, Négociateur, 14 Rue du Terrage, 75010 PARIS, France
3	M NEGRONI Dominique, Négociateur, 5 Allée Carpeaux, 95360 MONTMAGNY, France
4	MME COLLETTE Sidonie, Négociatrice, 161 Rue de Romainville, 93100 MONTREUIL, France
5	MME JEANNETTE Emilie, Assistante Commerciale, 11 Rue de Bruxelles, 78990 ELANCOURT, France
6	
7	
8	
9	
10	

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
1	339 564			339 564				339 564
2	105 423			105 423				105 423
3	56 072			56 072				56 072
4	38 331			38 331				38 331
5	22 128			22 128				22 128
6								
7								
8								
9								
10								
**	561 518			561 518				561 518

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	10
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	2 189

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 11) :

Total des dépenses	Bénéfices imposables 9
- de l'exercice 2020 (total col. 9 + total col. 10) 10	- de l'exercice 2020 10
563 707	166 570
- de l'exercice précédent 10	- de l'exercice précédent 10
572 562	177 640

Nom et qualité du signataire Mr YALCIN Hivil, Président

À PARIS

le 26042021

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case ☒

Société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :

Nom, adresse :

SIREN :

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre : ☐

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant	(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
MEC	2 550	"CSV" Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés et crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques "FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise "AUD" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles "CIN" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques "CCI" Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers "CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi "RAC" Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés "MEC" Réduction d'impôt au titre du mécénat "VEL" Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos "REB" Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire "BLC" Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux "AUT" Autres crédits d'impôts

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	3
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5
Montant du CICE préfinancé	
En présence de CICE, saisir "CIC" dans "Crédit d'impôt (1)", et dans "Montant", saisir (ligne 1 x 9 %) + (ligne 3 x 9 %) x 10/90 + ligne 5. [A partir du 01/01/2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.]	

RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT (2)

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	

(2) Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau IV.

II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant	(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
		"BJO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "CJV" Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo "ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "FAM" Crédit d'impôt famille "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières "AUT" Autres crédits d'impôts

Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt :

Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :

III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
Crédit d'impôt (3)	Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		
Crédit d'impôt (3)	Montant	

(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :

- "BJO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique
- "APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage
- "PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété
- "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche
- "MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs
- "ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art
- "FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise
- "CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi
- "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé
- "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique
- "REB" Crédit pour la rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire
- "BLC" Crédit pour l'abandon des loyers par les bailleurs de locaux commerciaux

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

[illegible]

² Valeur des biens et services reçus directement ou indirectement en contrepartie.

AC BOLIVAR JOURDAIN IMMOBILIER
Société à Responsabilité Limitée au capital de 8.000 Euros
Siège Social : 36, avenue Simon Bolivar 75019 PARIS
RCS PARIS B 435 097 753

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 07 JUIN 2021
Résolution d'affectation du résultat

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de 116.219 euros de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	116.219 €
A titre de dividendes aux associés	60.000 €
Soit 75 € par action	

Ce dividende est soumis, pour les personnes physiques, à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8% auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2%, soit une taxation globale de 30%.

Le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) s'applique de plein droit à défaut d'option pour le barème progressif de l'Impôt sur le Revenu.

Le solde, au compte « autres réserves », soit la somme de	56.219 €
---	----------

Compte tenu de cette affectation :

- le compte « Autres réserves » présentera un solde créditeur de	332.066 €
- les capitaux propres de la Société présenteront un solde créditeur de :	340.866 €

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices, ont été les suivants :

EXERCICE CLOS LE

31 décembre 2017
31 décembre 2018
31 décembre 2019

DIVIDENDES DISTRIBUES

125,00 € par part
100,00 € par part
80,00 € par action

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
Le Président

